

L'EDITO

N°74 MARS 2017



IMPOSER NOS REVENDICATIONS !

Depuis les dernières manifestations contre la loi Travail (El Khomri) les décrets d'application sont tombés les uns après les autres, dans le silence assourdissant des organisations qui s'y étaient opposées. Les méfaits de la loi commencent à se faire très gravement sentir dans les entreprises et même des syndiqués dont la confédération a défendu et signé la loi font part de leur désarroi face aux difficultés qu'ils rencontrent désormais...

Diverses actions fédérales sont prévues dans les prochaines semaines, sur des revendications professionnelles. **QUANT AUX RETRAITÉS, C'EST LE 30 MARS QUI A ÉTÉ RETENU PAR « L'INTERSYNDICALE ».**

A l'heure où les différents candidats à la présidentielle tiennent des meetings, vont à la rencontre des populations voire des salariés dans les entreprises, exposent leurs programmes, n'aurait-il pas fallu confédérer ces différentes actions, sur nos revendications communes que sont le pouvoir d'achat, la défense des services publics, de l'hôpital, la répartition juste des richesses... ? N'est-ce pas dès maintenant qu'il faut se faire entendre ?

Nous avons des revendications précises, réalistes et argumentées quant à leur financement. C'est sur cette base-là qu'il faut fédérer toutes nos actions. Certes, il existe des revendications catégorielles, en lien avec certaines professions, mais ne peuvent-elles pas s'inclure au sein des revendications générales : par exemple, une action des cheminots contre la fermeture d'une ligne en région n'est-elle pas comprise dans la défense de la SNCF et des services publics en général ?

L'expérience nous montre l'efficacité du rassemblement de toutes nos forces le même jour, sur des revendications communes et la conjonction de toutes les générations, actifs, retraités, étudiants.

Rappelons-nous, puisque nous l'avons vécu et en avons été, pour les anciens d'entre nous, acteurs, les mouvements de mai 1968 qui ont permis, entre autres, une augmentation du SMIC de plus de 30 %, des avancées significatives sur les conditions de travail, la reconnaissance de l'activité syndicale dans l'entreprise. Plus près de nous, la belle lutte contre le CPE avait rassemblé bien au-delà des seuls jeunes concernés par la mesure et Juppé avait bien été obligé de céder face aux manifestations rassemblant toutes les couches de la population.

Quant à l'action des retraités, appelée par notre UCR et 8 organisations dont des syndicats et des associations, elle vient après celles du 29 septembre et de début juillet qui avaient officiellement rassemblé environ 22 000 personnes. Le compte n'y est pas. Dire, comme la direction de notre UCR, qu'il s'agit de succès est pour le moins exagéré... Quant aux résultats...

Nous l'avons dit et redit, toutes les avancées sociales ont été conquises de haute lutte, par le rapport de forces, qu'il s'agisse de la mise en place de la Sécurité sociale (avec une CGT à 5,5 millions d'adhérents et un passé de Résistance et de reprises des entreprises aux Allemands ou au patronat collaborateur), ou de l'amélioration des conditions de travail.

Notre avenir est entre nos mains, à nous d'en faire ce que nous voulons qu'il soit SOLIDAIRE, ÉGALITAIRE, FRATERNEL

Sommaire

1. L'édito
2. L'action
3. L'information
4. L'orga, le Point. La vie des sections.

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 0155826888 - Fax. 0155826915
<http://www.fnic-cgt.fr> - E-mail : contact@fnic-cgt.fr
Mensuel - 1,06 €
Directeur de publication : Lionel KRAWCZYK
ISSN : 2112-2776
Commission Paritaire : 0119 S 08416

NOS CAMARADES DES ENTREPRISES DE LA CHIMIE SONT EN LUTTE... ET OBTIENNENT DES AVANCÉES !

Chez **MÉRIAL** Saint-Priest (69) 200 salariés ont occupé l'entrée du site, le 24 janvier, soutenus par des camarades des autres sites de la région.



LEURS REVENDICATIONS

Une vraie augmentation de salaire au lieu de la proposition indécente de la direction, à savoir, une augmentation individuelle, une minuscule augmentation de la prime d'ancienneté, un ridicule pourcentage pour l'égalité homme/femme et une prime de 200 euros brut. Les salariés n'ont pas apprécié et, si leurs revendications ne sont pas satisfaites (1,5 % d'augmentation générale, prime de 1000 €), ils repartent à la grève !

VICTOIRE DE LA CGT CHEZ SANOFI : le tribunal a rendu son jugement, Sanofi est condamné à requalifier 50 contrats en CDI et à verser 3,5 millions d'euros d'indemnités pour utilisation abusive de main d'œuvre précaire. La lutte continue, le nombre de salariés précaires ayant presque doublé en 8 ans chez Sanofi et la moitié des 4000 CDD et intérimaires étant en surcroît de travail permanent.

Tous les sites de **GERFLOR** sont entrés en grève en novembre et, sous la menace d'une reprise de l'action en décembre, la direction a cédé sur l'augmentation générale et la prime mensuelle mais, surtout, l'action a redonné de l'enthousiasme aux salariés, qui ont compris le poids de la lutte.

Après 4 jours de grève, **LES DÉPOTEURS D'ADISSEO** obtiennent satisfaction sur leurs revendications :
 - 2 embauches en CDI, reconnaissance de la qualification par l'évolution du coefficient de 3 salariés,
 - Engagement de la direction à regarder la situation individuelle de chaque salarié de l'atelier.

30 MARS JOURNÉE D'ACTION DES RETRAITÉS !

L'UCR appelle à faire « taire tous ces experts économiques et sociologues du déclin, ces politicards du recul social, ces dirigeants patronaux qui en sont restés au siècle dernier ». Le tract CGT rappelle nos revendications et le rôle économique et social que jouent les retraités : loin d'être une charge pour la société, ils sont une force indispensable dans notre pays.

Dans le cadre de cette journée, l'UCR et les autres organisations lancent une consultation des retraités, pour mieux connaître leur situation et leurs revendications, sous forme d'un questionnaire disponible sur le site www.retraitesencolere.fr

⇒ **FIN DE LA CONSULTATION LE 1ER MAI.**



PROGRAMME D'ACTION DES RETRAITÉS DE L'UIS-FSM DE LA ZONE EUROPE

Le secrétaire de l'UIS, élu lors de la réunion fondatrice de l'UIS au Danemark (voir numéro 67) a eu des contacts avec des camarades de différents pays, d'où il ressort que les attaques contre les retraités sont semblables dans toute l'Union européenne. Ces attaques sont menées suite à la Table ronde sur l'Industrie qui, avant l'an 2000, a élaboré un plan pour créer un marché de la prévoyance dans le cadre du traité de Lisbonne et a exhorté Bruxelles à imposer à ses membres de reculer l'âge de la retraite, contrer toute retraite anticipée et encourager les salariés à épargner pour leur retraite en souscrivant à des systèmes par capitalisation grâce à des allègements fis-

caux. Nous constatons que de nombreux états se sont conformés à cette injonction...

Face à cette situation, et à toutes les attaques contre les services publics, le plan de travail est clair :

- ➔ **Préparer dans toutes les sections et les syndicats LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE DES RETRAITÉS LE 1^{ER} OCTOBRE.**
- ➔ **Renforcer le poids de la CGT parmi les retraités et leur faire connaître la FSM, seule organisation réelle de lutte internationale (la CES a démontré ses insuffisances et la CSI est tout aussi inexistante).**

8 MARS, JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA LUTTE DES FEMMES.

Si la situation des femmes est particulièrement dramatique dans un certain nombre de pays, elle n'est pas pour autant idéale en France : le pays des Droits de l'Homme n'est pas totalement celui des droits de la Femme. Ainsi, une femme décède tous les trois jours sous les coups de son conjoint, souvent dans l'indifférence générale. Quant aux femmes retraitées, déjà pénalisées durant leur vie active par un salaire inférieur à celui de ses collègues masculins ou par un travail à temps partiel, elles le demeurent au moment de toucher leur pension et nombreuses sont celles dont les revenus sont inférieurs au montant de l'ASPA (800,80 euros mensuels).

La CGT revendique le déblocage de moyens humains et financiers pour accueillir les femmes victimes de violences et leurs enfants, une directive européenne contre les violences sexistes et sexuelles au travail, une pension de réversion sans condition d'âge ni de ressources, la reconnaissance du Pacs et du concubinage.

International

UNE AMBASSADE DE PALESTINE À ATHÈNES, POURQUOI PAS À PARIS ?

On parle souvent de « conflit israélo-palestinien », passant sous silence que le peuple palestinien est sur ses terres historiques et que l'état d'Israël a été brutalement imposé sur ces terres par l'Angleterre coloniale. L'état d'Israël occupe toujours davantage le territoire palestinien, construit des murs, détruit maisons et oliviers, accapare l'eau... Ceci malgré les multiples résolutions de l'ONU et l'indifférence de l'Union européenne, notamment. La Grèce s'honore d'être un des rares pays à accueillir une ambassade de Palestine.

LA FSM APPELLE, LE 30 MARS, TOUS SES SYNDICATS AFFILIÉS ET AMIS À UNE JOURNÉE DE SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN.

L'élection du président Trump, qui intensifie son soutien à la politique de l'état d'Israël, a été suivie de l'annonce de la construction de 3 000 logements supplémentaires, destinés aux colons, dans les territoires occupés. Le peuple palestinien souffre depuis des années du pillage de ses ressources naturelles et du produit de ses terres. Des enfants palestiniens sont assassinés dans les rues, d'autres, plus de 300, sont détenus dans les prisons israéliennes.

Seuls les travailleurs, par leurs luttes, ont le pouvoir d'imposer la reconnaissance d'un état palestinien libre et indépendant.

NE FAISONS PAS NOS COURSES LE DIMANCHE !!!

Pour nombre de salariés, soi-disant volontaires, le dimanche travaillé n'est rémunéré qu'à + 10 % par rapport à un jour de semaine et ne donne lieu à aucune récupération.

Le travail du dimanche n'est pas institué pour rendre service aux travailleurs mais pour, espèrent les dirigeants des points de vente, augmenter leurs chiffres d'affaires.

Le travail du dimanche est la porte ouverte à toute la dérégulation du Code du Travail, sur le temps de travail, les jours fériés, les congés payés, etc.

PENELOPE-GATE : CE N'EST PAS TOUT !

Le candidat à la présidentielle Fillon a, par l'intermédiaire de son cabinet de conseil, 2F Conseil, touché 200 000 euros de la part d'AXA pour avoir « aidé à ouvrir des portes à Bruxelles et Berlin dans le cadre de la discussion concernant la directive de régulation sur les assurances ». Rappelons-nous que ce candidat, dans les débuts de sa campagne, avait proposé une Sécu à deux étages, les petits risques étant laissés à l'assurantiel, les gros risques restant du ressort de la Sécu. C'était bien casser la Sécu au profit des assureurs, notamment du groupe AXA : aujourd'hui, changement de propositions devant le tollé général, mais restons méfiants quant au programme qui serait mis en place par ce candidat s'il était élu. Et il n'y a pas qu'AXA... M. Fillon a également touché 300 000 euros de 3 autres entreprises : pas mal pour un élu de la République si fier de sa probité...

L'Agenda

7 MARS, action Santé pour résister aux attaques contre le système de santé publique.

8 MARS, Journée internationale de la lutte pour le droit des femmes.

13/17 MARS, congrès de l'UCR à Bordeaux.

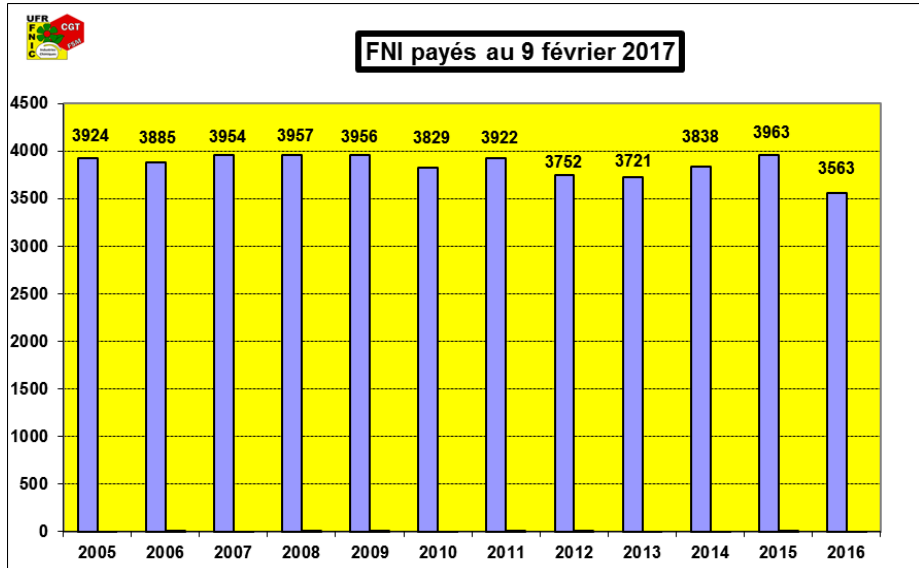
18 MARS, célébration du 1^{er} jour de la Commune de Paris.

21 MARS, journée confédérale pour la réindustrialisation.

23 MARS, réunion du Conseil national de l'UFR.

27/31 MARS, congrès fédéral au Barcarès (66).

l'Orga - le point



☞ Ce sont exactement **400 FNI 2016 QUI RESTENT EN ATTENTE**, pour parvenir aux résultats de 2015 et, enfin, atteindre le seuil symbolique des 4000 syndiqués. Ce retard du règlement du 1^{er} timbre de l'année, qui devrait donc être payé dès le mois de janvier ou au moins durant le 1^{er} trimestre, est très préoccupant et nous insistons une nouvelle fois auprès des animateurs de sections pour qu'ils régularisent au plus vite, FNI et timbres mensuels. Nous allons bientôt commencer à suivre les rentrées 2017 !

La vie des sections

* SECTION DES RETRAITÉS BOREALIS GRAND QUEVILLY (76)

Notre AG s'est bien déroulée, nous avons eu 61 syndiqués participants qui ont débattu essentiellement de la vie de notre section. Nous avons eu également un bref échange sur le 11^{ème} congrès de l'UCR, avec l'évocation d'une éventuelle participation de notre section, dont il faut bien dire qu'elle n'a pas suscité du tout la ferveur des syndiqués. Ce qui a plutôt fait réagir nos copains est la position de la CGT et leur profond désaccord de l'attente permanente des autres OS pour faire une action.

Notre fraternel repas, qui clôture l'AG, a été un bon moment de convivialité auquel ont participé 52 camarades.

* SECTION DES RETRAITÉS DUNLOP MONTLUÇON (03)

La section a tenu son AG le 19 janvier 2017, avec une participation un peu plus faible que l'an passé. Trente

syndiqués étaient présents mais étant touchés par une épidémie de grippe, ce n'est pas très étonnant.

Nous remercions les représentants de la mutuelle (MUTUAL), de l'UL, du correspondant des retraités et du syndicat des actifs

A l'issue d'un bref rapport, les interventions ont été riches, sur la loi Travail, les luttes associées et leur malheureux aboutissement, et aussi sur les actions à mener :

⇒ **CONTRE LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE**

⇒ **POUR UNE RÉÉVALUATION DES RETRAITES ET PENSIONS AVEC UN MINIMUM, LE SMIC REVENDIQUÉ PAR LA CGT.**

Notre section compte deux nouveaux syndiqués et contactera les nouveaux retraités.

Après le rapport du trésorier et le renouvellement du bureau, nous avons partagé le repas de l'amitié avant de nous séparer.



PEUT-ÊTRE PAS « TOUS POURRIS » MAIS PEUT-ÊTRE TOUS CORROMPUS !

Que peut-on penser de l'affaire « Penelope gate » : que peuvent penser la majorité de Français qui doivent cotiser pendant des dizaines d'années pour faire valoir leurs droits à la retraite, à 62 ans aujourd'hui ? Les révélations de certains journaux sur cette affaire ne font qu'accroître les soupçons de détournement des fonds de la République. En creusant plus, il s'avère que plus de 20 % des élus des deux assemblées institutionnelles pratiquent ces emplois plus ou moins de complaisance : combien de milliards d'euros de ces fonds publics ont-ils été utilisés ces dernières années ? Ces fonds, qui représentent un total de 1 175 000 euros pour une seule famille, sur 15 ans, n'auraient-ils pas été suffisants pour pérenniser notre système de protection sociale ?